

## SEANCE DU 07 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le sept avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs REVERT Rémi, AUZOU Patricia, HORCHOLLE Patrice, BARBULEE Catherine, GROUT Stéphanie, PAGE Lydia., LEHMAN Franck, BARBARAY Marc et GUEDON Lionel.

Absents excusés : Messieurs François ROUX, PICARD Jean-Baptiste et GREPIER Michel, Mesdames CAHARD Ghislaine (pouvoir à Mme AUZOU Patricia) et BLONDEL Virginie

Absente : Madame PAGE Lydia.

Madame AUZOU Patricia est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

### 1 - Approbation du Compte Administratif 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur REVERT Rémi, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par voix 8 pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
- Dépenses	59 052.84 €	310 001.97 €
- Recettes	127 391.11 €	306 643.36 €
- Excédent - Déficit	68 338.27 €	2 194.37 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur qui est en concordance avec le compte administratif 2015.

## 2 - Affectation des résultats 2015 au budget 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 07 avril 2016,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,  
Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement global de : **171 132.43 €**

Pour mémoire Prévisions budgétaires	
Solde d'exécution d'investissement : Déficit d'investissement de clôture.....A	41 311.89 €
Restes à réaliser investissement :	
- Recettes.....B	33 896.00 €
- Dépenses.....C	32 677.00 €
<b>Besoin de financement</b> ou excédent de financement.....A+B-C	40 092.89 €

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
- En priorité, à la couverture du besoin de financement C/1068.....	<b>40 092.89 €</b>
- Pour solde à l'excédent de fonctionnement reporté C/002.....	<b>131 039.54 €</b>
Ou - En réserve (dotation complémentaire) C/1068.....	0.00 €

## 3 - Vote des taux des taxes directes locales 2016

**Après en avoir délibéré,**  
**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Décide** le vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

	TAUX Année 2015	TAUX Année 2016	BASES 2016	PRODUIT 2016
Taxe d'habitation :	9.65	9.65	424 700	40 984
Taxe foncière (bâti) :	9.62	9.62	284 400	27 359
Taxe foncière (non bâti)	23.79	23.79	67 200	15 987
			<b>TOTAL</b>	<b>84 330</b>

#### 4 - Subventions communales 2016

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, l'unanimité,

- Décide de verser aux associations pour l'exercice 2016 les subventions telles que figurant ci-dessus :

• Le Comité des Fêtes	910.00 €
• Les Cousins du Nouveau Monde	210.00 €
• Club de l'Amitié	910.00 €
• ADMR Doudeville	400.00 €
• Le Tonic Club	210.00 €
• Le Tennis Club	170.00 €
• La Coopérative Scolaire d'Hautot Saint Sulpice	700.00 €
• Banque Alimentaire	100.00 €
• Caux P'Hautot Club	220.00 €
• MISSI	100.00 €
• Le Souvenir Français	40.00 €
• Association diocésaine de Rouen	588.00 €

#### 5 - Présentation et adoption du budget communal 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982), Monsieur le Maire expose le contenu du budget 2016,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Adopte le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	190 589.00 €	190 589.00 €
- Fonctionnement	413 256.00 €	413 256.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>603 845.00 €</b>	<b>603 845.00 €</b>

## 6 - Comptes rendus des diverses commissions

- **Syndicat du Caux Central** : le conseil municipal décide le « non-usage » des produits phytosanitaires sur le domaine public de l'ensemble du territoire de la commune, étant conscient des enjeux en terme de santé publique et de développement durable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **SIVOSSE de la Région de Doudeville** : vote du BP 2016 ; programme de travaux d'entretien du gymnase et remplacement des néons.
- **SDE 76** : pose de bornes pour recharger les voitures électriques (Yvetot, Héricourt en Caux, Doudeville...) - Afin de programmer les travaux 2017, les collectivités locales doivent déposer leurs demandes de projets de travaux avant fin octobre 2016.
- **C.C.R.Y** : Vote du BP 2016 ; compte rendu sur l'avancement du PLUI : phase de recrutement d'un bureau d'étude.
- **Syndicat Mixte des Bassins Versants** : les travaux prévus sur la commune d'Hautot-Saint-Sulpice ne sont pas effectués à ce jour.

## 7 - Questions diverses

➤ Rue de l'Orée des Bois : les travaux commandés à l'entreprise TIFFAY seront réalisés fin avril 2016 ; la proposition de circulation en sens unique sur une partie de la route dans le sens CD 53 - Hautot, du carrefour au n° 396 - sauf engins agricoles - est retenue par les membres du conseil municipal. Un arrêté du Maire sera pris et une signalisation sera apposée.

➤ Le conseil municipal a décidé :

- Le remplacement des vannes thermostatiques des radiateurs de la mairie et de l'école,
- L'achat de mobilier pour la mairie (bureau, chaises),
- L'entourage du terrain de boule,
- La suppression de l'issue de secours dans la salle Léon Lelièvre.

➤ Travaux de débroussaillage : le conseil municipal donne son accord de principe pour que l'association Bateau de Bretonne effectue divers travaux de débroussaillage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.